



REVUE DE PRESSE
Mercredi 19 juin 2019



Combien coûte une location par département ?



Prix de la semaine de location d'un appartement



Le TOP 3 des départements

les **PLUS COÛTEUX**

Différence entre juillet et août XX %

Différence entre août et septembre XX %

Alpes-Maritimes



Gironde



Bouches-du-Rhône



Le TOP 3 des départements

les **MOINS COÛTEUX**

Aude



Pyrénées-Orientales



Côtes-d'Armor



Sources : Le Journal Du Dimanche - Se Loger

INFOGRAPHIE CL

■ 150 étudiants en 2020, 450 d'ici 3 ans ■ L'équipe de Xavier Niel confirme, l'École 42 s'installe à Angoulême ■ Une des 20 villes du monde choisies pour édifier un réseau dédié à la formation aux métiers de l'informatique.

Une école de dimension mondiale à Angoulême

Stéphane URBAJTEL
surbaitel@charentelibre.fr

Sur le planisphère dévoilé hier par le staff de Xavier Niel, vingt villes du monde sont mises en exergue: il y a notamment Sao Paulo et Rio de Janeiro (au Brésil), Fremont (aux USA), Tokyo (au Japon), Novossibirsk et Kazan (en Russie), Bogota (en Colombie) et... Angoulême.

Comme CL l'a révélé la semaine dernière (notre édition du 13 juin), la capitale de la BD a donc été choisie par le patron de Free, l'empereur du numérique, pour devenir le siège de l'une de ses École 42. «Dès l'automne 2020», annonce la directrice générale de la structure, Sophie Viger (lire par ailleurs ci-dessous), une première promo de 150 étudiants sera accueillie dans cet établissement hors norme. Atypique parce que gratuit, ouvert sans distinction d'âge, accessible à tous même sans aucun diplôme. Il s'appuie sur une pédagogie singulière, fondée sur le travail en équipe et l'absence d'enseignants.

Les collectivités lancent, des mécènes à trouver

Il fallait assister au comité syndical de Magelis, hier, pour découvrir le lieu d'implantation de la future école dédiée à la formation aux métiers de l'informatique: il s'agit de l'imposante friche située au 49/51 boulevard Besson-Bey, à Angoulême. 1300 m² sur les bords de Charente. Bâtiment immanquable avec sa pancarte d'époque: «Société Vergnaud, tapis, textiles, chaises». Le Pôle image, propriétaire des lieux, envisageait au départ de réhabiliter l'îlot pour y loger des sociétés de l'image en manque de places. Il a revu sa copie quand l'École 42 lui a dit oui. Le chantier de rénovation va coûter cher: 2,1 millions d'euros hors taxes, annonce François Bonneau, le président de Magelis.

Le cahier des charges défini par l'École 42 prévoit des espaces de formations et des zones de détente, un amphithéâtre, un espace de restauration, des espaces pour l'administration et un hall d'accueil.



Les élus charentais, hier, devant l'imposant bâtiment du boulevard Besson-Bey qui va se transformer en École 42. Photo Renaud Joubert

L'investissement est porté en totalité par le Pôle image et ce sont, pour lancer la machine, les collectivités - Région, Département, Grand-Angoulême - qui mettent la main au porte-monnaie sur le financement du fonctionnement de l'école: il y en aura pour environ 120.000€ pour les quelques mois de l'année 2020 et, selon les projections, pour 700.000 à 800.000€ par an. Une école privée payée par des fonds publics? Ce n'est pas tout à fait le modèle, affirment les partenaires. «Nous impulsions les choses mais l'idée, c'est de passer très vite le relais à de grandes entreprises privées», explique les élus locaux dont François Bonneau, le président du Département. En clair, le défi c'est de trouver de généreux mécènes pour payer à la place des collectivités locales, ou, à tout le moins, de réduire leur quote-part. La Région en particulier semble être en mesure de mo-



5000 spécialistes du codage sont passés par l'École 42 depuis sa création en 2013. Repro CL

biliser un réseau d'entrepreneurs intéressés. C'est sans doute ce que précisera Alain Rousset, le président de Nouvelle Aquitaine, aujourd'hui: il sera à Angoulême, aux côtés des élus locaux et de

deux responsables de l'école aux ambitions mondiales, Olivier Ducourant, directeur du développement international et Marc Chapeau, qui sera chargé des projets informatiques à Angoulême.

«Une ambiance un peu particulière»



Il porte un sweat-shirt estampillé «42». Le logo de l'école créé par Xavier Niel. Valentin Thomas, 23 ans (Photo Renaud Joubert) vit à Angoulême et travaille dans une société d'informatique de l'Isle d'Espagnac spécialisée dans la dématérialisation de documents. Mais il a fait ses classes à l'École 42 de Paris. Officiellement, il est d'ailleurs toujours étudiant, peut encore naviguer sur la plateforme de l'école depuis son téléphone portable, mais le reconnaît: il n'a plus mis les pieds dans l'établissement depuis qu'il a décroché un travail en Charente. Le jeune homme livre un regard sans concession sur sa formation: «Il y a une ambiance un peu particulière, souffle-t-il. Parce que le système collaboratif, sans obligation de présence, sans profs, c'est très spécial. Pour lui, il faut avoir une sacrée force de caractère pour s'en sortir, être capable de prendre sur soi au milieu de la jungle pour y arriver. «Ceux qui ne sont pas assidus et pensent qu'une fois entrés à 42, c'est un travail assuré, se cassent la figure. J'en connais beaucoup qui sont partis au bout de 2 ou 3 mois. Beaucoup qui ont perdu espoir. Quand tu commences à être perdu, tu es vite noyé». Valentin Thomas dit avoir «appris à apprendre». Sans compter sur les autres. «Il n'y a pas beaucoup d'entraides».

Il pointe le redoutable système de «black holes» (le trou noir). Des niveaux à franchir, en un temps donné. «Tu as trois mois et trois essais pour passer le niveau 1. Si tu n'y arrives pas, tu es mis à la porte». L'un des gros avantages, dit-il, «c'est la liberté». L'un des inconvénients majeurs «c'est la liberté». «Tu viens quand tu veux, tu travailles quand tu veux. Ça peut être dangereux. Il m'est arrivé de travailler sur un projet pendant 35 heures d'affilée sans m'arrêter.»

«Angoulême est un vrai choix, nous voulions une ville avec un écosystème image»



Sophie Viger est la directrice générale de l'École 42. A la tête d'une structure créée en 2013 par Xavier Niel et quelques collaborateurs qui, sur la base du classement 2017 établi par la plateforme de programmation CodinGame, se targue d'être aujourd'hui «la meilleure école de programmation informatique du monde». Une patronne aux avant-postes à l'heure où «42» lance son réseau international.

20 sites choisis à travers le monde. 3 villes seulement en France. Dont Angoulême. Pourquoi la Charente? Nous avons été sollicités par de très nombreuses villes et régions de France et effectivement, par opportunité, nous avons fait le choix d'Angoulême. Après Paris et Lyon, nous voulions une ville importante sans être une métropole mais disposant d'un écosystème lié à

l'image, la formation, le numérique. Quand le Département de la Charente est venu nous voir il y a quelques mois, nous sommes tombés sur un projet correspondant parfaitement à nos attentes. Il y a ici des ententes de l'image spécialisées dans la 3D, une expertise en matière de réalité virtuelle. Tout cela a du sens pour nous.

Dans quels délais comptez-vous démarrer et avec combien d'étudiants? L'idée, c'est d'ouvrir à l'automne 2020. En septembre ou octobre. La première promotion devrait être composée de 150 étudiants. On envisage une montée en puissance pour atteindre entre 450 et 500 étudiants au bout de trois ans. Ils seront recrutés au terme de quatre semaines de «piscine» (une immersion dans le grand bain de code par une

batterie de tests et d'exercices N.D.L.R.). A eux ensuite de suivre un cursus à leur vitesse. Selon leurs envies, leur motivation et leur potentiel: en 3 ans pour certains, en 6 ou 7 pour d'autres, en un an et demi s'ils le peuvent.

Quelles chances pour les étudiants formés à l'École 42 de trouver un emploi au terme de leur cursus? Aujourd'hui, si je regarde nos promos, on est à 100% d'embauche. Et des emplois pérennes. Le marché du travail aspire même nos étudiants quand ils sont en formation chez nous, avant le terme de leur cursus. Certains trouvent du travail pendant leur stage. Depuis notre création, nous avons formé 5 000 personnes à Paris, ils sont aujourd'hui 7 000 à être passés par notre réseau mondial. Avec la création d'Angoulême et

des autres écoles du réseau qui vont voir le jour à court terme, on espère annoncer avoir formé 10 000 développeurs de talents d'ici un an.

Expliquez-nous le modèle économique de l'École 42. Un établissement gratuit, sans profs. Qui paye? C'est écrit dans le contrat (de trois ans N.D.L.R.) que nous passons avec nos partenaires: nous nous occupons de l'installation technique, des liens sur l'intranet, de la mise en réseau. En clair, nous apportons, le savoir-faire. Le reste n'est pas à notre charge. Les infrastructures, le règlement des salariés embauchés, tout cela est réglé par nos partenaires régionaux. Bien sûr, on demande que la direction pédagogique soit assurée par quelqu'un qui est issu de l'École 42, mais pas davantage.

Le Youtubeur des gilets jaunes à la barre du tribunal

Il avait insulté et menacé dans ses vidéos la préfète, le rédacteur en chef adjoint de CL et la police. Alixator était jugé hier à Angoulême.

Colin PRADIER
c.pradier@charentelibre.fr

Le contraste était saisissant. Alix-Emmanuel Chaumont, vidéaste et Youtubeur connu sous le nom d'Alixator, n'avait hier à la barre du tribunal d'Angoulême plus grand-chose à voir avec son avatar numérique. D'habitude si prompt à être mordant dans ses multiples publications sur les réseaux sociaux, l'homme de 44 ans était plus timide face à la présidente Élisabeth Boulnois et ses assesseurs. Chemise blanche laissant apparaître par transparence un t-shirt aux motifs militaires, cravate noire, épaules et regard tombants, le Youtubeur a tenté de justifier les insultes et menaces qu'il a proférées dans ses vidéos entre décembre et mars dernier à l'encontre du rédacteur en chef adjoint de la Charente Libre, la préfète et la police. *«Je joue des personnages. Je suis un performeur artistique. Alixator c'est une création.»* Une ligne de défense dont le prévenu a usé tout au long de l'audience et qui n'a pas convaincu Marion Vauquelin, la procureure, qui a requis à son encontre trois mois de prison avec sursis et 1000

”

S'emporter n'est pas raisonnable. Ce sont mes followers qui m'ont demandé que je fasse une vidéo en mode Alixator, mon personnage sombre.



Alixator était, un temps, le «journaliste officiel» des gilets jaunes charentais. Photo CL

euros d'amende dans un premier dossier et deux mois avec sursis dans un second.

Noms d'oiseau à la pelle

Au cœur des débats, deux vidéos diffusées en début d'année sur la chaîne Youtube d'Alixator, qualifiée de «déversoir de haine» par la procureure, dans lesquelles il n'est pas avare en noms d'oiseaux et en menaces dirigées vers le journaliste de CL. Extrait: «Si je te croise, tu vas manger tes dents», «journalpute», «petite salope». La police en prend aussi pour son grade, «sous-merdes», «larves», «enculés». Sans oublier la préfète traitée de « salope ». À l'énoncé par la présidente de cette liste de mots doux, le prévenu, sans avocat pour se défendre, réplique. *«J'ai dit tout ça parce que j'avais été calomnié*

dans les colonnes du journal». L'article en question, datant du 18 janvier et titré «Qui sont les gilets jaunes aujourd'hui?» rangeait Alixator dans la catégorie des extrémistes. *«Les vidéos c'était ma réponse spontanée.»* La présidente l'interroge. *«Ces insultes et menaces, vous en pensez quoi maintenant?»*. Réponse: *«S'emporter n'est pas raisonnable. Ce sont mes followers qui m'ont demandé que je fasse une vidéo en mode Alixator, mon personnage sombre.»*

À peine sorti du tribunal, Alixator s'est fendu d'une vidéo relatant son passage en correctionnel dans laquelle il proclame fièrement, *«J'aurais dû préciser que je ne regrette rien du tout et que si c'était à refaire, je le referai.»*

Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 27 août prochain.

Déjeuner dans les vignes

Un repas sans électricité. C'est le défi que se lancent une dizaine de chefs cuisiniers affiliés à l'association des Jeunes restaurateurs européens. Ils donnent rendez-vous aux gourmands dans les vignes de la distillerie des Moisans à Sireuil lundi 24 juin à midi. Ivan Gotfredsen, du domaine du Châtelard à Dirac, Jean-Charles Boisumault, du Verre y table à Mainxe et Baptiste Laurent de L'intemporel à La Rochefoucauld cuisineront des produits locaux avec d'autres chefs européens. Le tout sans électricité. Des places sont toujours disponibles. Comptez 45€ par personne. Réservation sur <https://www.weeevent.com/dejeuner-d-exception>



Ivan Gotfredsen fait partie des chefs qui cuisineront dans les vignes, lundi. photo archives CL

» 300 prises commercialisables fin juin, en sud Charente, alors que Monsieur Bonneau en annonçait 8000 début janvier 2019! C'est l'art de la pirouette.... de faire du fantastique avec des miettes!

Nicole Bonnefoy
sénatrice

Elle a beau être très occupée à tenter de dévier les poids-lourds vers l'A10, Nicole Bonnefoy reste vigilante sur le numérique. Et a toujours du temps pour dézinguer Charente Numérique et le plan fibre du Département. Alors même que les futurs usagers l'attendent avec impatience... et qu'il est porté certes par le département, mais surtout par la Région et son ami Alain Rousset.

■ D'ici à deux ans, Oreco, qui conserve déjà 20 % des eaux-de-vie de l'appellation, va ajouter 16 chais aux 30 en production sur son site de Merpins.

Les gardiens du cognac ont soif de stockage

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Grâce à des exportations en progression depuis quatre ans et à des perspectives de profit inouïes, le cognac va remodeler le paysage charentais. Ces trois prochaines années, la surface viticole gonflera de 12,75 %, si les orientations de la filière sont prises en compte par l'Etat et par les autres bassins viticoles, qui ont leur mot à dire sur les nouvelles plantations (lire CL du 11 janvier).

»

Ce projet est pensé pour toute la filière.

Pour stocker des volumes qui s'annoncent croissants, il faudra aussi prévoir des dizaines de chais. C'est prévu et contrairement au raisin, qui demande 7 ans entre la mise en terre et la première goutte de cognac, ces changements-là se verront bientôt. Première à dégainer les permis de construire, la société Oreco compte augmenter ses capacités de 12 % d'ici à deux ans, en ajoutant 16 chais à son site de Merpins. 16 bâtiments pouvant abriter chacun 3 000 m³, soit 10 000 barriques, sur un site qui en compte déjà 30 en production.

La première vague est attendue dès cette année avec cinq chais prévus sur l'emprise actuelle, au sujet desquels une enquête publique d'un mois sera lancée le 24 juin. Ensuite, « nous traversons la route pour aller à Châteaubernard », explique le directeur d'Oreco, Daniel de Saint-Ours. Effectivement, de l'autre côté du chemin de Jonzac où ils sont, on n'est plus à Merpins mais à Châteaubernard. Et c'est là que l'entreprise, qui conserve déjà un cinquième du cognac de la filière, vient d'acquérir dix hectares afin d'y édifier 11 autres chais. Le terrain est aujourd'hui recouvert de deux tiers de prairie et d'un tiers de vignoble. Malgré cela, « les discussions autour de la vente se



Le site de la zone industrielle de Merpins abritait 120.000 hectolitres à sa construction en 1975, contre 1,2 million aujourd'hui. Photo D. R.

sont très, très bien passées avec les viticulteurs», sourit Daniel de Saint-Ours. D'abord parce que d'autres espaces de plantation ont été proposés, ensuite parce qu'« ils ont conscience que ce projet est pensé pour toute la filière », assure le directeur d'Oreco.

La filière en action

L'initiative d'Oreco ne pourra pas être isolée, si la filière veut mener à bien son « business plan ». Selon le document de pilotage du bureau interprofessionnel (BNIC), « les stocks de la région délimitée devraient augmenter entre 40 et 45 % d'ici à 2033 ». De quoi accompagner un envol des exportations prévues de 60 % sur la même période, passant de 204 à 331 millions de bouteilles. Les grandes maisons (Martell, Hennessy, Rémy-Martin entre autres) ont déjà annoncé leur volonté de construire. Sans donner de détail pour l'instant, mais les services de l'agglo relèvent 60 ha de projets plus ou moins avancés (lire CL du 12 mars).



L'extension se fera du côté de Châteaubernard, à l'arrière du domaine actuel. Photo M. B.

Contrairement à celui d'Oreco, ces futurs chantiers risquent de devoir composer avec les restrictions du futur plan d'urbanisme intercommunal (PLU) et du schéma de cohérence territoriale (Scot), attendus pour 2020 et 2023... et qui sont cen-

sés préserver les terres agricoles au détriment du bâti.

(1) Un « business plan » est élaboré par l'interprofession depuis 2012 et tenu à jour. Il permet de faire coïncider la production avec les prévisions des besoins du négoce.

Le chiffre

3 jours. C'est la durée du festival Coup de Chauffe, cuvée 2019.

Le festival d'arts de rue, qui fête son 25^e anniversaire, aura lieu les 6, 7 et 8 septembre. Avec une vingtaine de propositions artistiques, dont cinq spectacles très participatifs, il se déroulera dans le même périmètre que l'an dernier. A savoir: l'hypercentre et le jardin public. Et sera officiellement lancé le vendredi avec un bal dans la cour du musée.

En vue Les mystères de l'empire Khazar

Initiées par l'ancien pasteur cognacais Rodolphe Kowal, « Les rencontres d'Elisa » reprennent leur cycle de conférences-débats annuel. Après une soirée autour de l'actualité vue à travers les mythes grecs, à Jarnac, le rendez-vous est fixé à Cognac, ce jeudi. Max Mauferat présentera « L'empire Khazar, l'énigme d'un royaume juif en Ciscaucasie ». Un sujet pour lequel il s'est pris de passion en lisant « La treizième tribu » d'Arthur Koestler, il y a moins d'une dizaine d'années. Koestler défend la thèse que les juifs européens descendent principalement des Khazars, qui étaient établis en Ciscaucasie, près de la mer Caspienne, entre les VI^e et XI^e siècles. « C'était un peuple turco-mongol qui envahissait tout », raconte Max Mauferat, qui précise que leur territoire s'étendait sur 1 500 000 m². En 740, l'empire, originellement de religion tengriste, s'est converti au judaïsme. « Une conversion unique au monde », commente Jean-François Hérouard. Mais l'histoire est aujourd'hui source de controverses. C'est ce qui sera détaillé demain jeudi à 20h30, salle Elisa, 4, rue du Temple. Entrée libre et gratuite.

À Cognac, le Rotary met en lumière les métiers d'art

Entre 350 et 400 Rotariens sont attendus ce week-end pour la conférence de district. Un événement qui s'ouvre au grand public.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«Conférence de district», le nom ne fait pas tellement rêver. L'événement organisé ce week-end par le Rotary à l'Espace 3000 devrait toutefois se révéler séduisant. Entre exposition d'artisanat d'art et conférences, le grand public pourrait même y trouver son compte.

Ouvrir les portes: c'est ce que souhaite Gérard Jezequel, gouverneur du district 1690, qui organise la manifestation.

«C'est important de casser l'image d'élite du Rotary, dit-il. A nous de retirer nos cravates, de montrer qu'on est là pour accueillir les gens, qu'il ne s'agit pas d'une ONG de luxe, mais de professionnels humanistes.»

Si la «conférence de district» doit permettre à quelque 400 Rotariens du grand Sud-Ouest de faire le point sur les actions menées au cours de l'année, c'est aussi un moment de transmission.

Elle sera lancée avec une conférence autour des métiers du cognac, samedi à 9 heures, organisée en partenariat avec le Bureau national interprofessionnel du cognac, la tonnellerie Vicard et avec la participation de Dominique Toutedou, maître de chai chez Delamain. «C'est ouvert à tout le monde», insiste Gérard Jezequel.

Vente aux enchères d'une pièce unique

À 11h45, cette conférence sera suivie d'un défilé de mode mis sur pied par Alexia de Barbarin, créatrice de mode à Jarnac. Car le Rotary veut profiter du week-end pour mettre en lumière les métiers d'art au travers d'une grande exposition. Neuf artisans d'art charentais, dont Thierry Drevelle, Marie-Hugues Toutedou et Isabelle Arpagian, ont aussi collaboré pour créer «une pièce majeure et magique», qui sera vendue aux enchères lors d'un dîner de gala samedi soir (1), auquel 270 per-



Gérard Jezequel rendra son écharpe de gouverneur de district à l'issue de la conférence, ce week-end.

Photo J. P.

sonnes sont déjà inscrites.

«Cette création est un coffret de cognac qui représente les six crus et qui contient six montres d'eau-de-vie. C'est vraiment un coffret d'excellence. Ce serait dommage qu'il reste sur une cheminée dans un salon», glisse Gérard Jezequel, qui serait ravi de voir une maison de cognac enchanter.

Cette année, la vente aux enchères est organisée au profit de la jeune entreprise bordelaise French Poupon, dont la mission est de «former et accompagner les jeunes mamans en difficultés sociales et familiales». La société crée aussi des «Baby box», des berceaux en carton contenant tous les produits de première nécessité, remises aux mamans à la naissance de l'enfant. «L'objectif, c'est que le Rotary puisse offrir 400 box... sachant qu'une seule coûte 150 euros. L'activité de French Poupon sera développée lors d'une conférence, samedi à 15 heures, avec Jean-Christophe Simon, directeur général de l'entreprise, et Nicolas Nocat, gynécologue-obstétricien à

Le chiffre

2200 C'est le nombre de

Rotariens que regroupe le district 1690, qui couvre presque toute la Nouvelle-Aquitaine sans la Dordogne. Il s'agit du deuxième district de France en nombre de membres et de clubs (85).

Bordeaux. Dimanche, de 9h30 à 11h, une autre conférence sera donnée par Philippe Courbon, créateur de l'Institut de développement Être et entreprendre, sur le thème «stress et relations humaines». Elle se conclura par un grand pique-nique en blanc sur les bords de la Charente.

(1) Pour le dîner, il est possible de réserver jusqu'à ce mercredi auprès de Gérard Jezequel, gerard.jezequel@icloud.com. Tarif: 70 euros.

Transport Le réseau Transcom se met à la carte

Quelque chose a changé sur le réseau de bus

Transcom, géré par l'agglo et exploité par la Société publique de transport du Grand Angoulême (STGA). Depuis lundi, il est possible d'utiliser une carte à puce rechargeable et sans contact, au lieu des tickets en carton. Plus que possible, c'est vivement conseillé puisque ce mode de paiement deviendra la norme à partir du 13 juillet, hormis pour les titres à l'unité ou des carnets de dix voyages. En attendant, la carte est gratuite pour tout abonnement. Autrement, elle vaut 3€ et est valable à vie. L'avantage est de pouvoir la commander sur internet (www.transcom.fr, rubriques «boutique en ligne» puis «inscriptions»).

Pour le transporteur aussi, il y a des avantages, comme celui d'affiner notre connaissance de l'utilisation de chaque ligne et donc de mieux connaître les besoins des usagers», énumère le responsable Transcom du secteur de Cognac, Éric Mathieux. En même temps que cette nouvelle billetterie, le transporteur a aussi révisé ses prix en leur ajoutant des tarifs sociaux.

Les prochaines évolutions du réseau sont annoncées pour septembre, avec l'ouverture des lignes Cognac-Merpins et Segonzac-Jarnac. La première partira de la place Gambetta à Cognac vers la gare, le



Pierre-Yves Briand, vice-président de l'agglo, a déjà pris la sienne. Photo M. S.

supermarché Leclerc, la zone industrielle de Merpins, puis le centre-bourg. Elle répond «aux besoins créés par la zone industrielle», explique le vice-président de Grand Cognac chargé des transports, Pierre-Yves Briand.

La seconde ligne partira du lycée Claire-Champagne à Segonzac et ralliera Jarnac via Mainxe. Une troisième liaison est à l'étude entre Châteauneuf et Cognac, à l'adresse des collégiens de Châteauneuf qui iraient au lycée à Cognac et n'ont pas de dessert actuellement.

«Nous ne la lancerons que s'il y a suffisamment de monde pour la prendre», prévient le président de l'agglo Jérôme Sourisseau. Dans tous les cas, ce ne serait pas avant la rentrée 2020.

FESTIVITÉS

Pique-nique géant aujourd'hui à Cognac. Dans le cadre de la semaine européenne des fruits et légumes frais, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Cognac et l'association Interfel invitent les Cognaçais à venir partager un pique-nique géant organisé aujourd'hui mercredi 19 juin dans le parc de la résidence Alain-de-Raimond, situé rue Élisée-Mousnier à Cognac. Le but de l'après-midi étant de sensibiliser petits et grands aux bienfaits des fruits et des légumes frais sur l'organisme. Tous pourront déguster leur déjeuner sur l'herbe tout en profitant des activités et diverses animations proposées au cours de la journée. Sur place, une salade de fruits sera offerte au public. Les participants sont attendus aux alentours de 12h dans le parc de la résidence. L'an dernier, 200 Cognaçais avaient répondu à l'invitation.

EXPOSITION

Les photos de l'Aserc à voir à Cognac. «Mon quotidien en noir et blanc» s'expose au centre social des Borderies. En avril dernier, l'Association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) organisait un concours photo sur le thème «Mon quotidien en noir et blanc». Ce concours ouvert à tous, invitait les participants à proposer des clichés, en noir et blanc, de leur quotidien. Ces photographies sont visibles gratuitement au centre social de Crouin d'aujourd'hui au 29 juin, de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Le vernissage aura lieu mardi 25 juin à partir de 18 heures au square Nadine-Plantevine.

CONCOURS

Nouvelles policières à la bibliothèque de Cognac. Jusqu'au 21 septembre, la bibliothèque municipale de Cognac invite les écrivains en herbe à dégainier leur crayon pour participer au concours de nouvelles policières sur le thème «Les cinq sens». Le règlement du concours est disponible sur le site internet de la bibliothèque. Concours ouvert aux adultes à partir de 18 ans.

NATATION

Inscriptions au Dauphins de Cognac à Châteaubernard. Le club de natation des Dauphins de Cognac assure une permanence jusqu'au 28 juin, de 17h à 19h, au complexe X'Éau à Châteaubernard pour les inscriptions à la saison 2019-2020.

SERVICE

Modification des horaires d'ouverture des archives municipales. Jusqu'au 6 septembre, le service des archives de la ville de Cognac, situé au premier étage de la bibliothèque municipale, sera ouvert les vendredis de 15h à 17h (sans rendez-vous), et les mardis de 15h à 18h (sur rendez-vous). À noter que le service sera fermé du 13 au 17 août.

ANIMATION

Animation musicale aux Jardins de Louise à Châteaubernard. À l'occasion du solstice d'été, le vendredi 21 juin à 15h, dans la salle du restaurant, les Jardins de Louise invitent à «Solstices et équinoxes», découverte des fêtes celtes autour des changements de saisons, avec Fabienne Seigneurin-Mariaglio, à la harpe celtique. Entrée libre, réservation souhaitée auprès de Jardins de Louise, au 05.45.32.77.00 ou sur Facebook.

L'image



Dans les clous

Ils étaient effacés depuis si longtemps qu'on avait quasiment oublié leur existence... À quelques jours des vacances d'été, les passages piétons ont refait leur apparition, hier matin, autour de la place François-1^{er} à Cognac (photo J. P.). Entre Le Globe et L'Express, où les voitures ne sont pas toujours promptes à freiner. Mais aussi devant Le Coq d'Or, où les promeneurs avaient pris l'habitude de traverser un peu n'importe comment, faute de chemin tracé. Avec cette peinture blanche qui saute aux yeux, plus d'excuses pour marcher hors des clous.

À Moulidars, le théâtre est dans une colère noire

Déjà aux abois, le Théâtre en action se voit refuser deux aides régionales sur lesquelles il comptait pour boucler son budget. Ça bout sur les planches.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

L'an prochain, cela fera vingt ans que la comédienne et metteuse en scène Renata Scant a quitté Grenoble pour Moulidars (le village de «Malvieille», précisément) afin d'y retaper une ferme et d'en faire un lieu de culture. La compagnie du Théâtre en action est née quatre ans plus tard en 2004, et depuis, elle présente une soixantaine de spectacles par saison dans la ferme de Malvieille, mais aussi à Cognac, dans l'agglomération et plus loin encore. En 2018, 3.700 personnes ont assisté à l'un d'eux ou participé à un stage théâtral. Cela fait des années, aussi, que Renata Scant pointe la baisse des aides publiques à la culture et au monde associatif en général, avec lequel sa compagnie a noué des partenariats anciens.

Problème de réseau

Mais cette fois, «C'est plus grave», a-t-elle expliqué à ses soutiens lors d'une prise de parole publique, hier. En cause: la réponse négative reçue de la Région au sujet de deux appels à projets qui devaient abonder 18.000€ au total. «Le 11 juin, j'ai appelé la Région pour savoir où en étaient ces dossiers, que nous avons déposés en novembre [...]. On m'a répondu que c'était refusé. Zéro euro. J'ai été estomaquée. Je n'en aurais rien su si je n'avais pas appelé.» Le premier dossier (pour 13.000€) visait à être reconnu comme un «lieu de fabrique», le second comme une «scène de territoires» (5.000€). Ces deux concepts sont issus du «règlement des interventions dédié aux spectacles vivants» que la Région a adopté en janvier 2018. Autrement dit, son nouveau guide des aides. «Les modalités sont les mêmes pour tous, explique le service «culture» de la Région. Après une longue con-



Renata Scant, directrice artistique de la compagnie, a expliqué son désarroi à ses soutiens, hier.

Photo M. B.

”

Je me sens humiliée par ce mépris.

certation, elles font converger les trois règlements qui existaient des anciennes régions.» Concernant le projet de «fabrique», par exemple, le théâtre de Malvieille n'aurait pas formé un réseau suffisamment étoffé avec des structures comparables, ce qui était un critère d'attribution. «C'est trop injuste, réagit Renata Scant. Je me sens humiliée par ce mépris envers les associations avec lesquelles nous travaillons en réseau. On nous parle de structures analogues [...] mais il n'en reste plus aucune à part La Cale [à Cognac, NDLR] et jusqu'à quand?»

Plus largement, Renata Scant «accuse la Région pour la lenteur des réponses (...), les paiements qui arrivent au bout de huit mois, les courriers qui n'ont pas de numéro de dossier et qui font qu'on ne sait plus à quoi ils répondent...»

Hier, elle a eu le soutien du président de l'agglo, Jérôme Sourisseau, et de la vice-présidente chargée de la culture, Nicole Roy. Qui l'ont encouragée, tout en lui annonçant «ne pas pouvoir se substituer à la Région» pour des raisons financières.

Il faudra pourtant trouver de nouvelles ressources. L'an dernier, le Théâtre en action a bouclé un budget de 68.000€ au cordeau, inférieur de 20 % au précédent. Celui de 2019 sera encore plus dépouillé.

La survie du théâtre est en jeu, mais «ils ne me tueront pas», annonce Renata Scant après son coup de gueule.

■ La réforme de l'assurance chômage a été présentée ■ Règles d'indemnisation durcies, accompagnement des chômeurs renforcé et bonus-malus pour les entreprises ■ La potion est amère pour le patronat et les syndicats.

Chômage: des économies drastiques



«Aucun pays de l'OCDE n'a atteint le plein emploi sans une profonde réforme de l'indemnisation chômage», assume-t-on dans l'entourage de la ministre Muriel Pénicaud. Photo AFP

Le chiffre
250.000

La réforme de l'assurance chômage vise à réduire de 150.000 à 250.000 le nombre de demandeurs d'emploi et à atteindre 3,4 milliards d'euros d'économies sur la période 2019-2021, selon les objectifs annoncés hier à Matignon par Édouard Philippe. Outre le retour à l'emploi, le gouvernement cherche à désendetter l'Unédic, plombé par 35 milliards d'euros de dette. Et Édouard Philippe a réaffirmé hier un objectif de taux de chômage «de l'ordre de 7% en 2022».

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté hier aux côtés de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud une vaste réforme de l'assurance chômage. En voici les principales mesures - qui ne s'appliqueraient pas aux chômeurs actuels, sauf dans les cas de rechargement des droits:

Droits aux chômeurs: les règles durcies

Il faudra avoir travaillé six mois sur les 24 derniers mois au lieu de quatre mois sur les 28. C'est un retour à la règle d'avant la crise de 2009. Le seuil minimal de «rechargement des droits» sera fortement augmenté: si on est en situation de cumul emploi-chômage, il faudra aussi avoir travaillé six mois pour ouvrir un nouveau droit.

En revanche, le principe «un jour travaillé, un jour indemnisé» reste inchangé tout comme la durée maximale d'indemnisation (2 ans jusque 53 ans, 2 ans et demi entre

53 et 55 ans, 3 ans après 55 ans).

La base de calcul de l'allocation revue

Le calcul de l'indemnité est modifié de façon à ce qu'«à travail égal, allocation égale». L'indemnité est actuellement plus favorable, pour la même quantité de travail, aux personnes alternant contrats courts et inactivité qu'à celles travaillant en continu. Et cela aboutit, selon Pôle emploi, à ce que près de 600.000 personnes aient droit à une allocation mensuelle supérieure à leur ancien salaire mensuel moyen. Dorénavant, elle sera calculée sur le revenu mensuel moyen du travail, et non sur les seuls jours travaillés comme aujourd'hui. Elle sera comprise entre 65 et 96% du salaire net mensuel moyen antérieur.

Une dégressivité pour les hauts revenus

Les salariés qui avaient un revenu

Le calendrier

Au 1^{er} novembre 2019.

Ouverture du chômage aux démissionnaires et indépendants; durcissement des règles d'éligibilité; dégressivité pour les salaires supérieurs à 4.500€ brut.

Au 1^{er} janvier 2020.

Bonus-malus sur les contrats courts dans sept secteurs; taxation pour chaque CDD d'usage signé; deux demi-journées d'accompagnement.

Au 1^{er} avril 2020.

Calcul de l'indemnité modifié.

de travail supérieur à 4.500 euros brut par mois verront leur indemnité réduite, au début du 7^e mois d'indemnisation, de 30%, avec un plancher à 2.261 euros

net. Tous les salariés âgés de 57 ans ou plus ne seront pas concernés par la mesure. Le plafond de l'indemnisation maximale restera de 6.615 euros net.

Le gouvernement avance trois raisons: un chômage des cadres faible (moins de 4%), des montants plus élevés que dans le reste de l'UE et le constat que les chômeurs aux indemnités élevées sont aussi ceux qui restent inscrits le plus longtemps.

Pour l'Unédic, cela s'explique par le fait que ces allocataires sont souvent au chômage en fin de carrière, après une rupture de CDI, et ont le droit à une indemnisation plus longue car ils ont plus de difficultés à retrouver un travail.

Le cas des indépendants et démissionnaires

L'élargissement de la couverture pour les démissionnaires doit concerner 20 à 30.000 bénéficiaires. Quelque 70.000 démissions par an donnent déjà lieu aujourd'hui à une indemnisation.

Cette indemnisation sera ouverte aux démissionnaires ayant travaillé dans la même entreprise au cours des cinq dernières années. Elle sera conditionnée à un projet de reconversion ou de création ou reprise d'entreprise.

Les indépendants bénéficieront eux d'une allocation forfaitaire (800 euros par mois pendant six mois) en cas de liquidation judiciaire et de départ dans le cadre d'un redressement judiciaire.

Un accompagnement des chômeurs renforcé

Plus de 1.000 nouveaux conseillers Pôle emploi seront recrutés pour trois ans pour mettre en place de nouveaux services d'accompagnement, mettant ainsi fin à trois années de diminution des effectifs de l'organisme public. Ce seront 4.000

agents qui pourront être mobilisés en plus pour l'accompagnement. Les conseillers de Pôle emploi vont proposer deux demi-journées d'accompagnement intensif aux demandeurs d'emploi qui le souhaitent dans les quatre premières semaines qui suivent leur inscription.

Par ailleurs, l'accompagnement des personnes en cumul emploi-chômage fera l'objet d'une prestation particulière, que Pôle emploi confiera à des opérateurs privés avec des horaires d'ouverture et d'accompagnement le soir et le week-end.

Recours aux contrats courts: un bonus-malus

Un bonus-malus d'un point sur la cotisation d'assurance chômage sera appliqué, pour les entreprises de plus de 11 salariés, dans sept secteurs grands consommateurs de contrats courts, dont l'hébergement et la restauration, l'agroalimentaire, les études d'opinion... Mais le bâtiment, la santé ou l'audiovisuel ne sont pas concernés. Dans ces sept secteurs, les entreprises emploient, en moyenne, deux personnes en contrat stable pour plus de trois personnes en contrat précaire.

Une taxe de 10 euros sur les CDD d'usage

Parallèlement, et pour l'ensemble de l'économie, une taxe de 10 euros sera appliquée sur chaque «CDD d'usage». Ces CDD très flexibles (pas de limitation de durée, de renouvellement, sans délai de carence ni prime de précarité) et souvent très courts (une journée ou moins) se sont développés de manière anarchique. Les employeurs de salariés intermittents du spectacle ne seront pas concernés par cette mesure mais conserveront la cotisation patronale supplémentaire de 0,5% introduite par la convention de mars 2017.

Une réforme immédiatement brocardée

LES SYNDICATS. Laurent Berger (CFDT) a qualifié les mesures de «profondément injustes» et «extrêmement dures» pour les personnes précaires qui alternent des périodes d'emploi et de chômage. La réforme, par ailleurs, ne «responsabilise qu'en partie» les entreprises «qui usent et abusent de la précarité», selon lui. Catherine Perret (CGT) a jugé la réforme à la fois «inique» et «inefficace». «Il y a un chômeur sur deux qui est indemnisé. Avec la réforme du gouvernement, c'est un sur trois», a-t-elle calculé, promettant: «Les mobilisations vont se poursuivre.» Yves Veysseyre (FO) conteste l'ensemble de ces mesures et le raisonnement consistant à faire le procès des salariés

précaires qui seraient responsables de leur situation». De son côté, François Hommeril (CFE-CGC) s'est élevé contre la dégressivité au bout de six mois pour les salaires supérieurs à 4.500 euros, parlant d'un «jour funeste».

LES POLITIQUES. Les députés PS, PCF et LFI ont dénoncé un «mauvais coup» et une réforme de «petit comptable» qui «arabougrit» le droit à l'indemnisation. «On voit bien que l'objectif ce n'est pas la dégressivité des indemnités chômage des cadres, (...) dérisoire par rapport au budget dont on parle. L'objectif c'est de la mettre en place pour pouvoir, au fur et à mesure des années, l'appliquer à tous», a déclaré

Marine Le Pen, présidente du Rassemblement national.

LE PATRONAT. C'est le bonus-malus sur les contrats courts qui, depuis le début, fait grincer des dents. Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) a regretté une mesure «inefficace qui découragera l'emploi» et traduit «une vision punitive» de l'économie. Pour François Asselineau (CPME), «un employeur va réfléchir à deux fois» avant d'embaucher.

L'HÔTELLERIE-RESTAURATION. Le secteur juge la mesure «discriminatoire» dans un communiqué intitulé «Pourquoi seuls sept secteurs concernés?»

Facebook lance sa cryptomonnaie

Facebook fera-t-il entrer les cryptomonnaies dans le quotidien de ses quelque 2,7 milliards d'utilisateurs? C'est en tout cas son intention avec «Libra», une monnaie virtuelle censée permettre d'acheter des biens ou d'envoyer de l'argent aussi facilement qu'un message instantané que Facebook a présentée hier.

Libra doit offrir à partir du premier semestre 2020 un nouveau moyen de paiement en dehors des circuits bancaires traditionnels: elle se veut la pierre angulaire d'un tout nouveau écosystème financier sans la barrière des différentes devises, un outil susceptible d'intéresser notamment les exclus du système bancaire, dans les pays émergents par exemple.

Les usagers disposeront sur leur smartphone d'un porte-monnaie numérique, «Calibra» - directement intégré par Facebook à ses services Messenger et WhatsApp -,

pour faire leurs achats, envoyer ou recevoir de l'argent, ont expliqué des responsables du projet.

Mais Libra est un système «ouvert»: son code informatique est libre de droits,



Photo AFP

ce qui signifie que tout développeur, entreprise ou institution peut l'intégrer à ses services.

Bien conscient d'être attendu au tournant, le groupe américain a aussi décidé de confier la gestion de Libra à une entité indépendante, basée à Genève et composée d'entreprises

comme les émetteurs de cartes bancaires Mastercard et Visa, les services de paiement Stripe et PayPal, les entreprises de réservation de voitures Lyft et Uber, ou encore le réseau Women's World Banking, qui aide des femmes défavorisées de pays émergents à avoir accès aux services financiers. Cela servira aussi à garantir la stabilité de cette nouvelle monnaie virtuelle, de façon à ce qu'elle échappe aux énormes fluctuations ayant contribué à ternir l'image de cryptomonnaies, comme le bitcoin.

Mais, du côté des États, on commence à s'interroger. Libra ne doit pas se transformer en projet de «monnaie souveraine», a mis en garde hier le ministre des Finances Bruno Le Maire, jugeant nécessaire que le géant américain présente des «garanties» à ce sujet. Le ministre a indiqué avoir demandé aux gouverneurs des banques centrales du G7 de plancher sur le sujet.

Cet après-midi



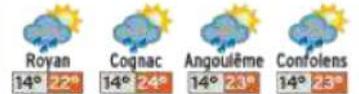
Assez nuageux

Le ciel est variable avec un petit risque d'averses. Le temps s'améliore en fin de journée.

Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



HIER

	Mini	16h
Angoulême	15°	30°

TRANSPORTS Les députés ont voté hier la loi d'orientation des mobilités (LOM). Elle doit changer au quotidien l'usage de la voiture, du train, du vélo et des autres transports alternatifs

Benoît Lassere
b.lassere@sudouest.fr

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été votée, hier après-midi, à l'Assemblée nationale, à une large majorité (372 voix pour, 40 contre, 144 abstentions) après l'examen d'environ 3 000 amendements. Le feuilleton législatif n'est pas terminé puisqu'après avoir été adopté par le Sénat en première lecture et, hier, par les députés, après plusieurs modifications, le texte devra repasser, sans doute en juillet, devant une commission paritaire pour parvenir à un compromis, sachant que le dernier mot revient toujours au Palais Bourbon.

1 Ce que ça va changer pour les automobilistes

Principale mesure votée par les sénateurs et conservée par les députés, c'en est fini de la vitesse limitée à 80 km/heure sur les 400 000 kilomètres de routes départementales. La LOM autorise les présidents de Conseils départementaux à relever à 90 la vitesse sur certaines portions de routes. C'est d'ailleurs ce qu'ils avaient souhaité par la voix de leur patron, Dominique Bussereau. À l'époque, Édouard Philippe avait refusé, y compris contre une partie de sa majorité, préférant l'impopularité à la mortalité routière.

Depuis juillet 2018, la colère des gilets jaunes et de la France périphérique est passée par là et a emporté les déclarations du Premier ministre. Reste que le nombre de tués sur la route n'a jamais été aussi bas que depuis la mise en service des 80 à l'heure. De quoi faire hésiter certains élus qui voudraient repasser à 90.

Autre mesure qui suscite la polémique, la loi fixe à 2040 l'interdiction de la vente des voitures utilisant des énergies fossiles (pétrole, essence, GPL, GNL), soit 97 % des ventes actuelles. La filière automobile crie au scandale, évoquant la disparition de 340 000 emplois en France. À gauche, de nombreux députés ont réclamé, en vain, que le délai soit avancé à 2030.

La LOM prévoit par ailleurs de réduire le coût du permis de conduire. Elle oblige les loueurs de voitures à augmenter leur flotte de véhicules électriques. Elle encourage enfin le covoiturage et l'autopartage.

2 Ce que ça va changer pour les utilisateurs du train

L'information n'a certes pas fait la une du 20 heures et ne va pas révolutionner le paysage ferroviaire français. La mesure adoptée hier par les députés redonne pourtant vie aux

trains de nuit peu à peu abandonnés par la SNCF. Le collectif Oui au train de nuit a réuni plus de 140 000 signatures sur sa pétition et Elisabeth Borne, la ministre des Transports, a réaffirmé « son soutien total ».

À côté du TGV, plutôt favorable aux métropoles, le train de nuit permet aux territoires ruraux et aux villes moyennes de retrouver des liaisons longue distance, non seulement vers Paris, mais aussi transversales sans passer par la capitale, comme entre Bordeaux et Nice (8 h 35) ou entre Pau et Nice (9 h 44).

Avec la LOM, le gouvernement s'engage à investir près de 13,5 milliards d'euros pendant le quinquennat en faveur des transports du quotidien, dont les trois-quarts en faveur du ferroviaire, aussi bien les voyageurs que le fret.

C'est évidemment grâce au train que l'exécutif promet de réduire de 37,5 % les émissions de CO2 d'ici à 2030.

3 Ce que ça va changer pour les déplacements « doux »

La loi d'orientation des mobilités popularise, hélas, un nouvel anglicisme, le « free floating ». En l'occurrence, les moyens de déplacement en accès libre, comme les vélos ou les trottinettes, qui encombrant souvent l'espace public au grand dam d'autres utilisateurs. La loi va donner aux collectivités locales les moyens d'encadrer davantage l'utilisation de ces engins, spécialement les trottinettes électriques, de plus en plus critiquées. Les députés ont d'ailleurs rejeté les amendements rendant obligatoire le port du casque à vélo ou sur une trottinette.

En revanche, les compagnies d'autocars seront dans l'obligation d'embarquer à bord de leurs véhicules, quand ceux-ci sont neufs, un système permettant d'emporter au minimum cinq vélos non démontés. Une obligation vivement dénoncée par la filière des autocars.

La LOM met enfin en place le « forfait mobilités durables », d'un montant maximal de 400 euros annuels, que les employeurs pourront rembourser à leurs salariés, afin d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturage. Un forfait qui sera facultatif malgré les efforts d'une partie de la majorité marcheuse pour le rendre obligatoire.

Un échec parmi d'autres qui fait dire aux ONG environnementales que la transition écologique du gouvernement « s'effectue au ralenti. »



POLITIQUE

LE PROJET DE LOI MOBILITÉS

Les principales propositions

Le projet de loi Mobilités a pour objectif de s'occuper des problèmes de transport quotidien en apportant des solutions concrètes aux usagers.



Systématisation des restrictions de circulation lors des pics de pollution.



Forfait mobilité jusqu'à 400€ / an versé par les employeurs afin d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturage.



Fin des 80 km/h sur certaines routes secondaires.

Suppression de certains vols aériens pour des trajets qui peuvent être effectués facilement en train.



Régulation des nouveaux services de déplacement (trottinettes, vélos, gyropodes...).
Âge minimum pour circuler à trottinette: 12 ans.



Fin de la vente des véhicules à carburants fossiles (essence, diesel et gaz naturel) d'ici à 2040.



Dans les territoires ruraux, transports scolaires ouverts à d'autres usagers.

Possibilité pour les communes de créer des « zones à faible émission » (ZFE) dans lesquelles les véhicules les plus polluants ne pourraient pas circuler, à certaines heures.



La SNCF et la RATP devront créer des lieux de stationnement pour les vélos d'ici 2024.



Source: médias.

VISACTU

« Des bonnes intentions, mais... »

YVES CROZET Spécialiste des transports et enseignant à Lyon, il regrette que la loi n'aille pas assez loin

« **Sud Ouest** » N'avez-vous pas le sentiment que cette loi mobilités est une loi fourre-tout ?

Yves Crozet Si, bien sûr, mais c'était inévitable. Au moment des Assises de la mobilité, il a été reconnu qu'il fallait une loi qui actualise l'ancienne LOTI (Loi d'orientation des transports intérieurs) qui datait de 1982. Donc, on y aborde tout, aussi bien l'aérien que la trottinette, le Lyon-Turin ou la billettique, le covoiturage ou le problème des données. Cela dit, elle a le mérite d'aborder des questions qui n'étaient pas posées et de fournir un cadre législatif.

Selon moi, c'est surtout ce qu'elle n'aborde pas qu'on peut lui reprocher. Il y a quand même eu la colère des gilets jaunes et on parle peu de la route, alors que c'est là que va se situer l'essentiel des nouvelles mobilités. La LOTI de 1982 avait institué les autorités organisatrices de transport (AOT). Or, la LOM ne va pas assez loin dans les décisions sur le partage institutionnel entre la voirie et le système des transports.

À Oslo par exemple, c'est la même autorité qui gère les deux. À Paris, la Ville gère la voirie. La Région, les transports publics. C'est aberrant mais trop sensible politiquement pour que le gouvernement décide par exemple de retirer la voirie aux Villes.

L'autre faiblesse de la LOM ne vient-elle pas du financement ?

Cette loi se heurte évidemment à un problème de financement. Si vous m'autorisez le jeu de mots, attention à l'atterrissage en douleur. On continue de promettre d'investir dans des grands projets comme le Lyon-Turin, alors qu'il n'y a plus d'argent. Comme d'habitude, on ne fera pas la moitié de ce qu'on promet. L'argent, on ne l'a pas et on ne l'aura pas, à quoi bon promettre ?

Il y a des solutions qui ne coûtent pas beaucoup d'argent, comme les bus express sur les voies réservées d'autoroutes. C'est peut-être la solution du pauvre mais c'est efficace.

Vous dites que le gouvernement est timoré. Vous pensez aussi aux 80 km/heure ?

Oui, Édouard Philippe a fait un rétropédalage sur le sujet mais aussi sur le péage urbain pour ne pas affoler les élus et les citoyens. Mais si on veut vraiment s'attaquer aux émissions de CO₂ en ville, il faudra passer par la tarification. C'est inévitable.

La LOM souffre aussi du manque de poids politique de la ministre Élisabeth Borne. Emmanuel Macron et Édouard Philippe ont voulu faire la réforme SNCF avant cette loi. Et on a promis d'éponger la dette



Yves Crozet : « Comme d'habitude, on ne fera pas la moitié de ce qu'on promet ».

ARCHIVES OECD

de l'entreprise, soit une trentaine de milliards d'euros. On fait passer la SNCF devant et après, il n'y a plus de sous dans la caisse.

Justement, la LOM va-t-elle changer les choses à propos du train ?

Non, ce qui va changer les choses, c'est l'ouverture à la concurrence et c'est indépendant de la loi. Là encore, on se heurte à l'impécuniosité de l'État qui n'a même pas versé sa part des contrats de plan Euro-région pour les chantiers ferroviaires.

Propos recueillis par B. L.

L'aérien peut dormir sur ses deux oreilles

TAXES Le gouvernement et sa majorité ont refusé les amendements qui proposaient une réforme de la fiscalité, voire une interdiction pour les vols courts

Les compagnies aériennes comme les aéroports sortent sans égratignure majeure des débats de la loi LOM. Ce n'était pas gagné. Depuis le début de la crise des gilets jaunes, l'économie du transport aérien est questionnée comme jamais. Sur le plan de l'équité fiscale, l'aviation commerciale étant le seul mode de transport à bénéficier d'une exemption totale de taxe sur le carburant - le kérosène des appareils. Et sur le plan écologique, l'avion étant très loin de contribuer à hauteur des dégâts qu'il cause sur le climat.

Sur ce point, la comparaison avec le train lui est très nettement défavorable. Selon le calculateur de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), un passager sur un vol Biarritz-Paris émet plus de 100 kilos d'équivalent CO₂ (tous les gaz à effet de serre ramenés au seul CO₂). Sur le calculateur de la SNCF, les 790 km du même trajet en TGV se

solent par l'émission d'à peine 2 kilos de CO₂. Cinquante fois moins.

Des amendements offensifs

Alors que la déclaration de politique générale d'Édouard Philippe était teintée de vert, il était tentant de mettre le gouvernement et la majorité à l'épreuve des travaux pratiques. Plusieurs amendements ont fleuri en ce sens. L'ex-LREM Matthieu Orphelin et l'ex-ministre de l'écologie Delphine Batho ont poussé pour l'instauration d'une contribution écologique pour les avions décollant d'un aéroport français. Delphine Batho, encore elle, et l'insoumis François Ruffin ont plaidé pour l'interdiction des vols domestiques qui ne font pas économiser plus de 2 h 30 par rapport au train. Variante : en finir avec les vols pour des destinations françaises accessibles en moins de cinq heures de train.

Ces amendements - ainsi que la

proposition de taxer le kérosène sur les vols intérieurs - ont été retoqués en bloc. La surprise est venue, non pas de l'issue, mais de la teneur des arguments utilisés par Elisabeth Borne.

Approximations ministérielles

Pour éviter de se trouver en porte-à-faux sur la cause écologique, le ministre des Transports ne s'est pas contenté de défendre la compétitivité du secteur aérien tricolore et la valeur de ses emplois. Elle a repoussé les demandes d'interdiction des vols courts, concurrencés par le train - comme Paris-Lyon ou Paris-Bordeaux - en disant qu'il fallait « laisser les Français prendre leurs responsabilités ». Manière pour l'État de se défaire sur les comportements individuels.

Plus généralement, les propos d'Elisabeth Borne devant la commission du développement dura-



La proposition de taxer le kérosène sur les vols intérieurs a été retoquée. PHOTO JOËL SAGET/AFP

ble de l'Assemblée ont été truffés d'inexactitudes, d'approximations, comme l'a relevé une note du Shift Project, un laboratoire d'idées qui planche sur une économie post-carbone. Sur les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation, sur les éléments de comparaison internationale pour la taxation de l'aérien, sur

la répartition du trafic domestique. Comme s'il fallait coûte que coûte maintenir le statu quo au mépris de la vérité des chiffres. Au final, la mission d'Elisabeth Borne est accomplie. Toute évolution de la fiscalité de l'aérien est renvoyée à l'échelon européen.

Jean-Denis Renard

Chômage, la réforme choc

SOCIAL Elle touche à la fois l'indemnisation, l'accompagnement des chômeurs mais aussi le portemonnaie des entreprises. Le texte doit désormais faire ses preuves sur l'emploi et l'économie

Pascal Rabiller
p.rabiller@sudouest.fr

La réforme de l'assurance-chômage présentée hier par Édouard Philippe est née d'un échec. En février dernier, les partenaires sociaux, syndicats patronaux et syndicats de salariés, s'étaient quittés sans accord négocié sur cette réforme.

Sans surprise donc, la reprise en main par le gouvernement, présentée hier par le Premier ministre, n'a fait que des mécontents chez ces mêmes partenaires sociaux.

« Mon sentiment général, c'est que cette réforme a une logique plus politique qu'économique », explique Bertrand Demier, vice-président de la Confédération des PME (CPME) de Nouvelle-Aquitaine. « Je ne crois pas que l'objectif premier soit le recul du chômage, comme annoncé hier, mais le recul du déficit budgétaire, avant tout. Il n'y aura pas moins de chômeurs avec cette réforme, mais moins de chômeurs indemnisés », prophétise ce géant d'entreprises de loisir.

Geoffroy Roux de Bézieux, patron du Medef, va dans le même sens : « Le bonus-malus qui s'applique aux contrats courts va décourager l'emploi et traduit une vision punitive de l'économie. »

Du côté des syndicats de salariés, Laurent Berger (CFDT) parle de « réforme injuste ne responsabilisant qu'en partie les entreprises qui abusent des contrats préca-

res ». La secrétaire confédérale de la CGT, Catherine Perret, juge la réforme « inique et inefficace ». FO estime qu'elle stigmatise les travailleurs précaires. Enfin pour la CFE-CGC, la mesure qui fâche le plus concerne la dégressivité accélérée des indemnités pour les salariés qui touchent 4 500 euros mensuels.

Voici le détail des quatre mesures les plus marquantes de la réforme dont les décrets seront publiés durant l'été.

1 Ouverture, prolongation et recharge des droits

À partir du 1^{er} novembre, pour ouvrir ses droits à indemnités, il faudra avoir travaillé six mois lors des 24 derniers mois, au lieu de quatre mois sur 28 mois avant la réforme.

Durcissement également en ce qui concerne le recharge des droits. Il faudra avoir travaillé six mois, au lieu d'un mois, pendant sa période de chômage pour voir son indemnisation prolongée d'autant.

À noter que la réforme ouvre des droits au chômage indemnisé pour les démissionnaires, à condition qu'ils aient travaillé dans la même entreprise pendant cinq ans, et qu'ils s'engagent dans un projet de reconversion ou de création d'entreprise. Les indépendants bénéficieront d'une allocation forfaitaire de 800 euros par mois pendant six mois en cas de liquidation judiciaire de leur activité.

2 Abus de CDD : bonus-malus pour certains secteurs

L'abus de contrats précaires, de CDD, dans l'hôtellerie et la restauration, l'agroalimentaire, l'eau et les déchets, la plasturgie, le bois et le papier, sera sanctionné à partir du 1^{er} janvier 2020. Les secteurs du BTP, de la santé, de l'audiovisuel et du spectacle, pourtant très utilisateurs de CDD et d'intérimistes, ne sont pas concernés. À noter que cette mesure ne s'appliquera qu'aux entreprises de plus de onze salariés, ce qui exclut, de fait, 90 % du tissu entrepreneurial français. À noter également que les CDD d'usage, contrats ultra-flexibles, se verront appliquer une taxe de 10 euros par nouveau contrat.

3 Dégressivité accélérée chez certains cadres

La dégressivité des allocations-chômage est accélérée pour les demandeurs d'emploi qui perçoivent plus de 4 500 euros bruts de rémunération en activité. Leur indemnisation sera diminuée de 30 % à partir du septième mois. Cette dégressivité sera appliquée jusqu'à un plancher d'indemnisation de 2 261 euros net. Il faut noter que cette mesure ne concernera pas les demandeurs d'emploi de plus de 57 ans. Le plafond de l'indemnisation maximale (6 615 euros net), lui, ne bouge pas.

4 Renforcement des moyens humains de Pôle emploi

C'est l'arrêt des diminutions d'ef-

ASSURANCE CHÔMAGE LA RÉFORME PRÉSENTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Le calendrier <ul style="list-style-type: none">■ Décrets publiés durant l'été 2019.■ Entrée en vigueur : entre nov. 2019 et le 1^{er} avril 2020.	Objectifs <ul style="list-style-type: none">■ Réduction du nombre de demandeurs d'emploi de 150 000 à 250 000 d'ici mai 2021.■ 3,4 milliards d'€ d'économies de fin 2019 à fin 2021.
Allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'ouverture des droits Au moins 6 mois sur les derniers 24 mois*.	Refonte des droits rechargeables Augmentation du seuil minimum pour reconstruire ses droits à chaque poste retrouvé : de 155 à 930 heures.
Dégressivité des prestations pour les cadres À partir de 4500€ / brut mensuel en poste : -30% à partir du 7 ^{ème} mois.	Modification des bases de calcul Calcul des indemnités basé sur le revenu mensuel moyen. Au minimum, 65% du salaire net mensuel moyen.
Mise en place d'un régime de bonus-malus pour les entreprises encourageant le recours aux CDI. (dans 7 secteurs d'activité)	Nouveaux « droits » <ul style="list-style-type: none">■ Mise en place de formations plus adaptées.■ Recrutement de 1 000 agents à Pôle emploi, pour 3 ans.

*au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois. Source: Gouvernement. VISACTU

fectifs après trois années d'érosion pour Pôle emploi. Le gouvernement annonce le recrutement de 1 000 nouveaux conseillers sur trois ans... mais en CDD. Enfin, il prévoit un renforcement des effectifs et des services puis-

que les demandeurs d'emploi, qui le souhaitent, se verront proposer deux demi-journées d'accompagnement intensif dans les quatre premières semaines qui suivent leur inscription au chômage.

Taxe d'habitation : les maires veulent plus de « visibilité »

FISCALITÉ Les maires des petites villes demandent à être rapidement fixés sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, pour donner de la visibilité aux élus avant les élections municipales, l'an prochain. Le gouvernement a confirmé sa suppression totale d'ici 2023. Cette taxe était jusqu'à présent la principale ressource fiscale des communes. Les associations d'élus sont reçues cette semaine, à Bercy, pour préparer la loi de finances 2020.

Coup de chauffe à Cognac

La 25^e édition du festival des arts de la rue aura lieu du 6 au 8 septembre avec 22 spectacles gratuits

1 Un festival qui déborde le vendredi soir et le matin

Plutôt que le week-end à cheval entre août et septembre, l'Avant-Scène Cognac a préféré investir celui qui suit la rentrée scolaire. Le festival s'étale sur trois jours, du vendredi 6 au dimanche 8 septembre. Deux propositions le vendredi soir : « Urbain sensible », une installation numérique de la compagnie Ascorbic ; et « Le baluche de Monsieur Larsène et ses complices », où le public est convié à guincher. « On aime bien faire un bal et le programme du samedi était dense », indique le directeur, Stéphane Jouan, pour expliquer cette ouverture festive. En coulisses, la journée du vendredi sera bien remplie avec une journée de rencontre entre professionnels, l'inauguration d'un jardin partagé devant le théâtre et la présentation de saison. Le samedi et le dimanche, le programme démarre dès la matinée. L'Avant-Scène avait aimé cette dilatation du temps expérimentée l'an passé avec un « Petit-déjeuner ».

2 Dix créations 2019 dont cinq avec le Cnar de La Rochelle

Coup de Chauffe à Cognac préserve une large place pour des créations, avec dix spectacles sur les 22 au programme. Cinq d'entre eux sont coproduits par le Centre national



L'Homme Debout revient avec la version finalisée de « Mo et le ruban rouge », présentée en 2017 en version de travail. ARCH. ALACAUD

des arts de la rue (Cnar) basé à La Rochelle. La compagnie L'Homme Debout viendra notamment présenter la version finalisée de « Mo et le ruban rouge », vue en version de travail en 2017, pour une déambulation menant de la place François-I^{er} au jardin public le samedi.

3 La réflexion sur l'espace public pour moteur

Pour des raisons de sécurité, Coup de Chauffe est désormais comprimé entre le jardin public et l'hypercentre. En vingt-cinq ans d'existence, la façon d'occuper l'espace public a évolué, perdant beaucoup en liberté. L'Avant-Scène cherche à la réinventer. Cela donne, par exemple, une création unique et inédite : « Tous dehors ». La compagnie Volubilis va recréer une sorte

d'intérieur privé, place d'Armes, avec des objets amenés par les Cognacais volontaires.

4 Des spectacles où le public doit s'impliquer

L'Avant-Scène lance un appel. Il a besoin de 26 volontaires pour la déambulation de L'Homme Debout, d'objets du quotidien pour « Tous dehors » mais aussi de neuf voitures, neuves ou anciennes, pour participer à un « concert de klaxons ». Il y a 13 stands à pourvoir pour une vraie-fausse brocante : « Le grand débarras » (où l'on pourra vraiment vendre des babioles). Le collectif Bonheur Intérieur Brut recrute des volontaires pour des témoignages, « P/Rec ». Inscription nécessaire par courriel : coupdechauffe@avantscene.com.

LOTO DU PATRIMOINE Recouvert d'éclats de faïence, cet ancien café-cabaret, posé en plein cœur de Chérac en Charente-Maritime, a retenu l'attention de la Mission Bern



Séverine Joubert
s.joubert@sudouest.fr

« Si la gaieté est licence, c'est Licence III. C'est la loi et dans la mosaïque. Ismaël et Guy Villéger ne font pas seulement du neuf avec du vieux, ils fabriquent de la vie. La vie du village, on l'a vue passer avec la noce. On la retrouve ici, et en plus léger. Des crises, ils ne gardent que la vaisselle cassée, de nouveaux éclats pour décorer la façade. Redonner à la vie ses couleurs, et pourquoi pas du sens. »

Art brut, populaire

Cet extrait est tiré du livre « La Maison de la gaieté » (2017, aux éditions Le Temps qu'il fait) de l'auteur rochelais Denis Montebello, tombé sous le charme de la Maison de la Gaieté de Chérac, dernier village viticole de Charente-Maritime, sur la route de Saintes-Cognac. Ouvrage où l'auteur, en résonance, s'interroge : « Qu'est-ce qu'ils signent nos deux artistes ? Imitent-ils Pierre Loti avec leur maison ? » Témoignage d'un art brut, populaire, sans doute obsessionnel, la Maison de la Gaieté est une bien curieuse bâtisse. La semaine dernière, comme l'abbaye de Châtres, à l'est de Cognac (lire ci-contre), elle est entrée dans la promotion 2019 des 121 sites en péril qui participeront au Loto du patrimoine de la Mission Bern. Dix-huit sites emblématiques, dont l'amphithéâtre gallo-

romain de Saintes (lire ci-dessous), avaient été dévoilés dès le mois de mars.

« Ça nous redonne de l'élan »

Menacée d'être détruite en 2014, elle a été vendue en 2017 par la commune à une SCI composée de Julien Graizely, artiste peintre (10 %), de Laurent Hervé (10 %) et du groupe Ici Média (80 %) dont ce dernier est le gérant. Le premier habite depuis dix ans en face de la Maison de la Gaieté et le second cherchait un lieu atypique où installer les bureaux de son entreprise... Un apéro plus tard, l'affaire se concluait avec un ambitieux projet à la clé puisqu'il est désormais question de recréer un cabaret, une salle de spectacle, un café, un restaurant, une épicerie, un espace pour des ateliers, etc.

Ce Loto du patrimoine tombe à pic, souffle Julien Graizely. « Ça nous redonne de l'élan, de la visibilité. Même si on ne récupère que 10 000 euros, ça montre tout l'intérêt qu'a cette maison. » D'autant que le loto n'est pas une fin en soi. Il permet d'activer dons et mécénat.

480 000 € pour le sauvetage

Les deux associés ont chiffré leur projet finalisé à 900 000 euros mais la priorité est bel et bien de sauver un bâtiment pour lequel il faut une bonne dose de folie : toiture, plancher inexistant, fissures au mur... « Vous seriez venus il y a six mois, c'était pire », sourit Julien Graizely, évoquant les mètres cubes de déchets qui ont été déblayés. La partie restauration se chiffre à 480 000 euros. La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) va apporter 30 % de ce besoin. Toiture, charpente, fondations, huisseries, sols intérieurs figurent au catalogue de ce sauvetage. Lequel concerne bien entendu les décors disséminés sur la façade mais aussi sur du mobilier,



Julien Graizely montre le travail de restauration qu'il faut engager comme le « é » de « Gaieté » sur la façade principale

du buffet à l'aquarium en passant par les jardinières, les garde-corps, les tours de fenêtre, etc. La restauration des mosaïques, estimée à 40 000 euros, a débuté l'année dernière. Elle a été confiée à Jérôme Clochard, mosaïste. Il travaille comme les Villéger, en récupérant des céramiques qu'il brise.

L'autre trésor de la Maison de la Gaieté, ce sont les vestiges du cabaret : les quatre cabines de caisse, un moulin peint sur le mur, un rideau de scène signé « Apailly » et soulevé aux trois quarts, deux billards de nationalité indéterminée et quantité d'autres objets fixés par le temps. Là, des rouleaux de timbres fuyards ou encore une tapisserie aux motifs africains que Julien Graizely reproduira probablement. Trace parmi

d'autres des voyages et influences d'Ismaël Villéger.

Une pièce fera office de musée et la décoration respectera l'esprit des lieux. Les peintures et bouts d'affiche seront, par exemple, fixés par un vernis. Impatient, Julien Graizely espère que le bar, côté place et rue, pourra ouvrir au premier semestre 2021. « Le lieu va se créer au jour le jour. Comme l'ont fait les Villéger. »

La Maison de la Gaieté ouvrira son jardin au public vendredi en fin d'après-midi, pour la Fête de la musique. Il sera possible d'adhérer (10 euros) à l'association (Info@lamaisondelagaieite.fr). Quiconque dispose de vieilles vaisselles ou pots peut les déposer dans un bac devant la Maison de la Gaieté.

UN LIEU PRISÉ

La Maison de la Gaieté anima la région des années 1930 jusqu'à la fin des années 1960. Entre 1937 et 1953, Ismaël Villéger récupéra des milliers de tessons de vaisselle et les assembla.

Le bâtiment servit de cuisine à l'armée Leclerc en décembre 1944. Les soldats sénégalais s'y sont reposés avant l'attaque de Royan.

Engagé dans la Marine à l'âge de 20 ans, Ismaël Villéger intégra plusieurs expéditions en Chine. La mosaïque prit de l'ampleur avec son fils, Guy.

SUD OUEST.fr

En photos, la maquette du projet et la visite de la Maison de la Gaieté

Abonnés

Emblématique et en péril

SAINTES (17) Succédant à la maison Pierre-Loti à Rochefort, l'amphithéâtre gallo-romain fait partie des 18 sites qui ont été dévoilés dès le mois de mars

L'amphithéâtre gallo-romain de Saintes, doublement millénaire, est le seul site « emblématique » de Nouvelle-Aquitaine à figurer dans la liste des 18, dévoilée en mars par Stéphane Bern et Franck Riester, ministre de la Culture. Le monument saintais, comme les 17 autres, bénéficiera en priorité de l'argent du Loto du patrimoine. En 2018, c'est déjà un site charentais-maritime, la maison Pierre-Loti de Rochefort, qui avait suscité l'intérêt de la Mission Bern.

Le diagnostic sanitaire 2017 a révélé la grande fragilité de la maçonnerie du site gallo-romain avec des glissements de terrain, des arcs fragilisés, des infiltrations d'eau, un réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'arène bouché, etc.

En mars 2018, le budget prévisionnel des travaux de consolidation, restauration et assainissement des vestiges se chiffrait à 2,6 millions d'euros. Lors du conseil municipal du 26 juin, les élus

seront invités à autoriser le maire à lancer une souscription via la Fondation du patrimoine.

Mais le projet de la Ville est plus vaste que la préservation. Il s'agit, à terme, d'aménager des gradins. L'Inspection générale des patrimoines a retenu un scénario « doux » qui se chiffre à 1,5 million d'euros. Ce volet « gradins », présenté par le maire de Saintes indépendamment de toute restauration préalable, avait essuyé une forte hostilité.



Les maçonneries de l'amphithéâtre sont très fragiles. ARD-EVES « 50 »

L'abbaye de Châtres, nef de pierre échouée au milieu des vignes

SAINT-BRICE

La manne du Loto aidera le propriétaire à boucler le financement d'une troisième tranche de travaux

En apprenant que « son » abbaye à Saint-Brice était le seul monument charentais parmi les 121 bénéficiaires français du 2^e Loto du patrimoine, Guillaume de Jarnac de Garde-Épée a failli pleurer de joie. S'est-il versé une larme de cognac pour se remettre de ses émotions ? L'histoire ne le dit pas.

« Quel immense bonheur ! En retenant la candidature de Châtres, la Mission Bern et la Fondation du patrimoine récompensent un travail de longue haleine. Elles soulignent la qualité de notre chantier de restauration, entamé en 2016 et dirigé de main de maître par Denis Dodeman, l'architecte des Monuments historiques. Je tiens ici à saluer l'implication de Betty Fillioux, déléguée de la Fondation et membre de notre association. »

Vendue lors de la Révolution

Combien touchera Châtres ? 59 865 euros, comme le château de Bouteville ? Mystère et boule de gomme. Une certitude en revanche : la somme – quelle qu'elle soit – aidera le propriétaire à boucler le financement de la troisième tranche de travaux, d'un coût estimatif de 100 000 euros. « Il s'agit désormais de reconstruire le transept nord, en ruine, de donner un toit à la cha-



L'abbaye de Châtres, dont la façade a été restaurée et embellie en 2016, se trouve près de Cognac. PHOTO ANNE LACALUD

pelle Est, et de poser des vitraux», précise Guillaume de Jarnac de Garde-Épée.

Vaisseau de pierre au milieu des vignes, l'abbaye de Châtres fut fondée vers l'an 1000 par le seigneur de Bourg-Charente. Elle a hébergé des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Brûlée et dévastée lors des guerres de religion, vendue comme bien national à la Révolution, elle fut transformée en atelier de faïence au XIX^e siècle puis classée Monument historique en 1948. Elle est toujours consacrée.

Longtemps, ce trésor de l'art roman en Saintonge a menacé ruine. Ce n'est plus le cas. Deux tranches de travaux l'ont préservé

des outrages du temps. La façade a été restaurée et embellie en 2016. Puis, l'an passé, on a consolidé la maçonnerie du transept Sud (fragilisée par la disparition du cloître), reconstruit l'absidiole (cette chapelle secondaire, toujours sur le flanc sud, dont le mur s'écroulait), ouvert l'ancienne porte dite des moines et repris une partie de la couverture.

Jusqu'à présent, les dépenses du propriétaire étaient abondées par des aides de l'État, du Département de la Charente et des collectivités locales, mais aussi par des souscriptions publiques collectées et gérées par la Fondation du patrimoine.

Olivier Sarazin

Le Loto, plus qu'un coup de pouce chez Pierre Loti

ROCHEFORT Le Loto a entraîné d'autres aides dans son sillage, du Département de la Charente-Maritime et de la Région notamment

Le Loto du patrimoine a pu paraître folklorique, n'empêche qu'il a permis de collecter 390 000 euros pour rénover le plafond de la mosquée de la maison Pierre-Loti à Rochefort ! Quand on sait que la restauration de cette pièce rapportée de Syrie en 1894 et très abîmée depuis coûte 500 000 euros, ce n'est pas si mal. Les travaux vont commencer cet automne.



Le Loto permettra de restaurer le plafond de la mosquée, et a joué un rôle de catalyseur envers les autres financeurs. P.H.K.C.

Photos et dessins

L'autre vertu du fameux Loto de Stéphane Bern, c'est d'avoir entraîné dans son sillage d'autres financements qui n'allaient pas forcément d'eux-mêmes. Maintenant, on sait que la Région et le Département abonderont à hauteur d'un million d'euros chacun pour restaurer la maison. Alors que, depuis la fermeture en 2012, les Cassandre prédisaient que la maison ne rouvrirait pas, on voit

désormais plus clair. On sait que les travaux coûteront 7 millions d'euros hors taxe, que l'État déblocquera 3,5 millions d'euros (pour la maison classée Monument historique et les collections labellisées « Musée de France ») et que le lieu devrait rouvrir en 2022. Ainsi ficelées, les choses avancent mieux. Dès cet automne, les travaux des bâtiments annexes (de part et d'au-

tre de la maison) vont commencer. On y trouvera l'accueil, une librairie et une boutique, un espace conférence et pédagogie ainsi qu'une réserve des photos et dessins de Pierre Loti pour les chercheurs. La maison historique, quant à elle, fera sa mue à partir du printemps 2020. La mission Bern a agité les consciences et réveillé les financeurs.

Kharinne Charov

Loto du patrimoine, la notice

UNTIRAGE LE 14 JUILLET Un tirage spécial aura lieu le 14 juillet, « symbole de rassemblement national et des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, pour soutenir le patrimoine français en péril », selon la Française des jeux. Il sera doté de 13 millions d'euros. Les grilles (3 €) sont en vente depuis samedi. 75 centimes iront à la Fondation du patrimoine.

JEUX À GRATTER EN SEPTEMBRE En complément, la Française des jeux lancera en septembre deux jeux à gratter : un premier à 15 € (gain d'1,5 million d'euros) ; 1,52 € ira à la Fondation. Un deuxième ticket à gratter de 3 € sera mis en vente ; 50 centimes iront à la Fondation. Le gain possible sera de 30 000 €.

BILAN Selon le rapport d'activité du fonds Mission patrimoine en péril, les ressources perçues par la Fondation du patrimoine pour les jeux vendus en 2018 s'élevaient à 19,6 millions d'euros. Au 22 mars 2019, les ressources supplémentaires des jeux s'élèvent à 2,1 millions d'euros, soit un total de 21,7 millions d'euros.

L'École 42 de Xavier Niel débarque à Angoulême

INFORMATIQUE Créée en 2013 par Xavier Niel, l'École 42 ouvrira 11 campus dans le monde en 2020, dont un en France, à Angoulême



Xavier Niel a créé l'École 42 en 2013. PHOTO QUINTIN SALINIÉ

Les dirigeants de l'École 42 ont annoncé leur intention d'ouvrir 11 nouveaux sites dans le monde d'ici l'an prochain. Ces 11 nouvelles implantations ouvriront à Sao Paulo, Rio, Bogota, Erevan, Tokyo, Jakarta, Novossibirsk, Kazan, Québec, Madrid et Angoulême. Un beau coup pour la préfecture charentaise : créée en 2013 par Xavier Niel, l'École 42 séduit partout dans le monde.

« 42 est la première formation en informatique entièrement gratuite, ouverte à tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie innovante est particulièrement adaptée aux besoins du territoire charentais », fait savoir le Département de la Charente qui va mettre à disposition de l'École 42 un bâtiment de 1300 m² à Angoulême, avec un objectif de 400 étudiants dès la troisième année de fonctionnement.

Le recrutement des élèves se fait en plusieurs phases. Avec pour

commencer des tests en ligne et une période probatoire d'un mois. Sans horaires et sans enseignants, l'École 42 propose à ses élèves de relever une série de défis tout au long d'une formation pour devenir développeur informatique qui peut durer jusqu'à trois ans.

« La Charente compte près de 6 000 étudiants dont 1 500 évoluent ainsi aujourd'hui au cœur du "campus de l'image", accédant à une offre de formations liées au numérique, au jeu vidéo ou à l'animation de haut niveau que "42 - Angoulême" vient en toute cohérence pleinement renforcer », rappelle le Département dans un communiqué. Une conférence de presse avec les responsables de l'école doit avoir lieu aujourd'hui.

« On nous condamne comme les hôpitaux »

MOULIDARS Renata Scant, privée d'aides de la Région, l'accuse de privilégier les grosses institutions

Renata Scant a choisi de « briser le silence », hier. Quinze ans que la comédienne, metteuse en scène sème à Moulidars, dans la ferme théâtre, et en Charente au sein de Théâtre en action à travers un festival (Festiferme), une salle et des spectacles. Elle a appris que sa compagnie n'aurait aucune subvention de la Région, ni au titre de « l'aide aux fabriques » ni à celui de « scènes de territoire ». « La Région nous avait orientés sur ces dispositifs. Je me croyais rassurée. J'ai découvert que je n'entrais pas dans les critères. Il faut travailler en réseaux avec des structures comparables, lesquelles en Charente sont en train ou ont déjà fermé (Petit Colombier, Hameau de la Brousse, L'Enchantié) », explique déçue la comédienne, présidente de Théâtre en action.

« Sans mot dire »

En 2016, son association, comme beaucoup d'autres, avait subi une réduction drastique de l'aide régionale lorsque Poitou-Charentes avait fondu dans la Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, il lui reste notamment le soutien du Département (8 500€) et depuis 2018 de Grand-Cognac (6 000 €). Engagée dans un travail citoyen auprès de nombreuses associations (Résistances citoyennes, Femmes solidaires, Amnesty, Attac...), Renata Scant réagit en tant que « militante de service public » quand « beaucoup d'associations culturelles disparaissent sans mot dire ».

« On nous condamne comme les petites lignes SNCF et les hôpitaux. Alors oui, j'accuse, nous accusons », dit-elle. Renata Scant accuse « l'ineptie de cette grande région dont la superficie ne pouvait qu'accentuer l'éloignement entre élus et citoyens ». Elle déplore la lenteur des réponses auxquelles les compagnies sont confrontées. Elle accuse « la lâcheté des politiques qui acceptent de laisser dans les mains d'"experts" l'utilisation des crédits publics » ou « encore de privilégier les grosses institutions ». En Charente, plusieurs élus lui apportent son soutien comme Jérôme Sourisseau (Grand-Cognac) qui salue « son énergie » et « ces structures de rayonnement local qui amènent les gens vers la culture », déplorant « la complexité des dossiers régionaux ». « J'ai moi-même sollicité une aide pour le son et lumière de Bourg-Charente, refusée parce que la Région ne finance plus les sons et lumières. Pourtant, elle soutient celui de Castillon-la-Bataille... »

La Région, elle, défend des règlements d'intervention sur les spectacles vivants, votés par les élus en juin 2018, après des phases de concertation dans les territoires. « Il n'y a pas d'opacité dans les modalités de calcul des aides. La Région s'est repositionnée dans l'accompagnement et la structuration de l'activité artistique », souligne Maud Brun, directrice adjointe de la culture et du patrimoine.

H. R.

Ça roule pour le réseau de bus de Grand Cognac



LE PIÉTON

VIE QUOTIDIENNE Le réseau de bus Transcom vient de sortir un nouveau système de billetterie avec une carte sans contact. Deux nouvelles lignes ouvriront au mois de septembre

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

Ce sont des voyageurs un peu particuliers qui ont pris le bus, hier matin à Cognac, pour un petit aller-retour entre la gare et la place Gambetta: Jérôme Sourisseau, le président de Grand Cognac; Pierre-Yves Briand, vice-président en charge de la mobilité; Eric Mathieux, responsable du site Transcom...

« Nous avons voulu, de cette façon, symboliquement marquer l'événement », indiquait Jérôme Sourisseau. L'événement évoqué par le patron de l'Agglomération était le lancement d'une nouvelle billetterie et d'une nouvelle gamme de tarifs. L'innovation tient dans la mise en place d'une carte sans contact nominative pour les différents types d'abonnements et anonyme pour l'usage de titres de transports occasionnels (lire ci-dessous).

« L'avantage de cette carte est qu'on peut la recharger 24 h/24 sur le site Transcom », indique le technicien Matthieu Carlessou. On peut donc acheter les différents titres de transports sans nécessairement se rendre à la boutique Transcom ou l'un des dépositaires du réseau. Pratique si on est un peu éloigné, en décalage avec les horaires d'ouverture ou si on n'a simplement pas le temps. « Le système va également nous servir à avoir un meilleur suivi de la fréquentation du réseau, d'alimenter nos statistiques et ainsi travailler à améliorer nos services », ajoute Eric Mathieux.

On peut acquérir la fameuse carte moyennant trois euros et « jusqu'au 13 juillet, elle est gratuite pour toute souscription à un abonnement », reprend Matthieu



Jérôme Sourisseau, président de l'Agglo, n'a pas oublié de valider son trajet, hier matin. PHOTO D.F.

Carlessou. Petite précision qui a son importance : l'apparition de cette carte ne signifie pas pour autant la fin de la vente de tickets à l'unité dans les bus.

Deux nouvelles lignes

Cette nouveauté témoigne de l'intérêt que l'Agglomération manifeste à l'égard du transport en commun et de sa volonté de le développer. Un pari pas forcément gagné dans un milieu essentiellement rural, peu habitué à emprunter ce type de transport, et sur un territoire assez vaste. En 2018, 150 000 voyageurs ont été recensés, soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente. La preuve que la mayon-

naise commence à prendre. « Avec les moyens actuels, nous avons pas mal optimisé le service, il nous serait difficile de transporter davantage de personnes », juge Pierre-Yves Briand. Lequel se félicite de l'accord trouvé avec la STGA qui gère le réseau depuis un an. « Il y a plus de souplesse qu'avec le gestionnaire précédent. »

Le nombre de voyageurs devrait cependant augmenter à l'avenir puisque deux nouvelles lignes verront le jour à partir de septembre prochain et s'ajouteront aux quatre déjà existantes. L'une reliera Segonzac à Jarnac; « l'idée était d'apporter un plus à un bourg esseulé, relié à aucun ré-

seau de transport », souligne Jérôme Sourisseau. L'autre ira jusqu'à la zone industrielle de Merpins, eu égard au nombre d'employés s'y trouvant.

Un troisième projet de création est à l'étude du côté de Châteauneuf. « C'est le lien avec le collège. Châteauneuf se partage entre Angoulême et Cognac. L'idée serait d'inciter, à travers cette ligne, les élèves à choisir le lycée Jean-Monnet. Nous sommes en train d'évaluer ça et de le mettre en perspective », renseigne le président.

À savoir, enfin, que le réseau va se doter de deux nouveaux bus, également à partir de septembre, l'un de 42 places et l'autre de 70 places.

Le réseau Transcom côté pratique

Les tarifs. Ticket 1 heure : 1 €; pass 24 h : 3 €; carte 10 tickets : 8 €.

Abonnements. Mensuel : de 22 € (tarif plein) et 11,8 ou 5 € selon le quotient familial. Annuel : de 176 € (tarif plein) et 88,64 ou 40 € selon le quotient familial. Scolaire : 115 € (2 trajets par jour). Pour l'achat d'un abonnement, il faut fournir une copie de la carte d'identité, une copie de l'attestation de quotient familial de moins de trois mois et une copie d'un justificatif de retraite si c'est le cas.

La carte Transcom. Coût : 3 €. On la recharge sur la boutique en ligne : transcomonbus.mobi, lien acces-

sible à partir du site : www.transcom.fr. Également à l'agence Transcom, place Gambetta, et chez les dépositaires Auchan, tabac Le Petit Châteaubernard et tabac Le Passage à Châteaubernard. À Cognac : Centre Leclerc et boulangerie La Petite Fromentière à Crouin.

Les lignes. Ligne A : ZAC Montplaisir-rue du lycée (lycée Jean-Monnet). Ligne B : ZAC Montplaisir-ZAC Bellevue. Ligne C : Pôle Gambetta-Pôle Gambetta. Ligne D : rue du Lycée-Gare SNCF.

Smartphone. On peut désormais acheter des titres d'un ou dix voyages sur son smartphone. Pour cela, il

faut télécharger l'application Tixi-Pass sur Apple Store ou Google Play puis sélectionner le réseau Transcom et acheter le titre de transport.

Transport à la demande. Il est réservé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes handicapées. Il fonctionne le matin de 9 à 12 heures et l'après-midi de 14 à 17 heures sur quatre zones : Châteauneuf (mardi, jeudi et vendredi); Cognac (lundi, jeudi, samedi); Jarnac (lundi, mercredi, samedi); Segonzac (mardi, mercredi, vendredi). Inscription auprès de l'agence commerciale Transcom à Cognac. Tarifs : 2 € pour un voyage et 20 € pour un carnet de 10 voyages.



Quatre lignes de bus sont ouvertes. Deux autres le seront en septembre. ARCH. H. SOU

Sait que ce n'est pas jolijolide se moquer des gens, mais il est resté sans voix et, en même temps, très amusé devant la scène à laquelle il assistait hier, rue Henri-Fichon. Un jeune homme roulait lentement, toutes vitres ouvertes, au volant d'un utilitaire. Et de la caisse du véhicule sortait, à fond les ballons, l'amusique du tube « Impérissable » « Nuit de Folie », du duo Tenue de Soirée, tout droit venues des « eighties » et des soirées barbecue-rosés des nuits chaudes de l'été. Et le conducteur semblait très satisfait de lui. Véritable passion pour cette chanson ou provocation ? Toujours est-il que le ridicule ne tue pas et cet homme aura eu le mérite de bien faire marrer les clients du Sarment Brûlant qui se trouvaient en terrasse.

Le Chantilly
2 SALLES
Nouvelle déco
SERVICE RAPIDE
Formules à partir de 11,50€
Menus à partir de 13,50€
DU LUNDI AU VENDREDI MIDI
PAËLLA & COUSCOUS
SUR PLACE OU À EMPORTER
146, avenue Victor Hugo
COGNAC - 05 45 32 43 07

AGENDA

AUJOURD'HUI

Fête des fruits et légumes frais. À 12 h, apportez votre pique-nique. Salade de fruit offerte, animations... Ouvert à tous, au Parc de la résidence Alain de Raimond, rue Élisée-Mousnier.

Exposition. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, photos de musiciens Tremplin du festival Blues Passion à la librairie Le Texte Libre.

Blues Passions. À 18 h 30, présentation du programme par Michel Rolland pour le prix Cognac Passions, à la librairie Le Texte Libre. Réservation conseillée au 05 45 32 20 52.

« **Porté par le courant** ». De 11 h à 18 h, exposition tout en dentelle de papier de l'artiste danoise Anja Madsen-Pemot, à l'Espace découverte. Tél. 05 45 36 03 65.

« **Drôle de drôles** ». De 14 h à 18 h, exposition d'une centaine de pièces évoquant l'enfance dans le Cognacais entre 1900 et 1960, au Musée d'art et d'histoire.

L'abbaye de Châtres n'a pas fini de livrer ses secrets



Guillaume de Jarnac de Garde-Épée a présenté les trésors archéologiques et historiques de l'abbaye de Châtres. PHOTOC.-C. G.

Ils ont répondu nombreux à l'invitation de Guillaume de Jarnac de Garde-Épée qui ouvrait les portes de l'abbaye de Châtres, samedi, pour parler des trésors archéologiques et historiques découverts à la suite des différentes fouilles qui ont eu lieu ces dernières années, dont celles de septembre 2017.

Guillaume de Jarnac de Garde-Épée a accueilli Adrien Montigny, archéologue à l'INRAP (Institut national de recherches agricoles préventives), et Patrick Huraux, historien : « Ce sont des gens remarquables, ils vont rougir de m'entendre car ils sont modestes. » « Adrien Montigny a travaillé pendant trois semaines sur la partie est et nord de l'abbatiale ; Patrick Huraux, je le connais depuis plusieurs décennies, historien local de grand talent qui travaille ses dossiers avec minutie ; épaulés par Philippe Birollaud pour la partie logistique ».

Céramique, squelette et crâne

Guillaume de Jarnac de Garde-Épée a poursuivi en évoquant la journée du 11 juin dernier qui fut un peu particulière. C'est en effet ce jour-là qu'il a appris que l'abbaye de Châtres faisait partie des monuments sélectionnés pour bénéficier du Loto de la Fondation du patrimoine (lire page 12-13). Il a ensuite affirmé que Châtres n'est pas et ne peut pas être une aven-

ture personnelle, elle est le résultat d'une aventure millénaire et collective.

Adrien Montigny a parlé du « diagnostic archéologique », « une opération assez rapide menée un peu au hasard sur un terrain de jeu pour archéologue ». Puis il a évoqué la découverte de morceaux d'amphore datant d'avant le III^e siècle, puis de céramiques du XIV^e siècle, une partie de squelette, un crâne, un bras – pour lesquels la datation n'est pas facile –, une grande dalle funéraire décorée, un creusement qui semble être un four pour les métaux avec de la poterie dedans, puis un autre bâtiment presque devant la porte de l'abbatiale, de 1,50 m à 1,80 m de large, en bordure de parcelle, etc.

Elle a failli être démolie

Pour Patrick Huraux, Châtres a traversé les siècles, on y cultivait le chanvre, les vignes vers 1740. Brûlée, dévastée par les guerres de religion, elle sera vendue comme bien national. En 1875, la Ville de Cognac a souhaité construire une autre église, trouvant Saint-Léger trop centrale. Il a été envisagé de démolir l'abbaye de Châtres et de la reconstruire place Camille-Godard. Sauvée par la famille de Jarnac de Garde-Épée et l'association les amis de l'abbaye, Châtres poursuit sa restauration.

Colette Guné

Le papillon de la Trache vandalisé

CHÂTEAUBERNARD Fabriquée par les services techniques de Châteaubernard, la sculpture en forme de papillon, installée depuis juin 2015 sur le rond-point de la Trache, illustre le label Terre saine, villes et villages sans pesticides obtenu par la commune. Elle a été vandalisée en fin de semaine dernière, recouverte de peinture jaune. Y a-t-il un lien avec des membres du mouvement des gilets jaunes, qui ont longtemps occupé un parterre près du rond-point ? « Je ne vois pas bien comment cela pourrait être autrement. Ou alors il y aurait beaucoup de perversité pour chercher



Le papillon repeint en jaune. P.M.

à les accuser ! », répond le maire, Pierre-Yves Briand. « C'est lamentable ! Quel est l'intérêt de ce genre de

dégradation ? Tous les jours, on recule les limites de la bêtise », réagit-il. La commune de Châteaubernard a porté plainte.

Baisses de taux en vue en Europe

FINANCE La Banque centrale européenne pourrait de nouveau revoir à la baisse ses taux d'intérêt



Mario Draghi, le président de la BCE a laissé entendre, hier, qu'une baisse était possible. ARCHIVES AFP

La Banque centrale européenne (BCE) pourrait recommencer à baisser ses taux d'intérêt après plus de trois ans de stagnation, a indiqué son président Mario Draghi, hier. Une possibilité déjà évoquée mais qui fait bondir Donald Trump (lire ci-contre).

Mario Draghi s'est pourtant borné à répéter ses propos tenus début juin, lors de la traditionnelle réunion de la BCE, mais dans un climat de spéculation devenu intense autour des politiques monétaires en zone euro et aux États-Unis. « De

TRUMP RÉAGIT

« Mario Draghi vient d'annoncer que de nouvelles mesures pourraient venir stimuler l'économie (européenne), ce qui a immédiatement fait chuter l'euro par rapport au dollar, leur donnant un avantage injuste pour concurrencer les États-Unis », a dénoncé Donald Trump sur Twitter. Les Européens « le font impunément depuis des années, avec la Chine et d'autres », a-t-il ajouté.

nouvelles réductions des taux directeurs et des mesures d'atténuation visant à en limiter les effets secondaires font toujours partie de nos outils », a déclaré le président de la BCE en ouverture du séminaire annuel de l'institut à Sintra, au Portugal.

Taux d'emprunt négatif

La deuxième évocation de cette piste, en l'espace de quelques semaines, a fait spectaculairement bondir les places boursières, tout en ramenant l'euro autour de 1,12 dollar, et détendu le marché obligataire. Le taux d'emprunt à dix ans de la France est passé pour la première fois en territoire négatif hier, y rejoignant le taux d'emprunt allemand de même échéance. « C'est l'indication la plus claire, jusqu'à présent, que la Banque centrale va réduire les taux d'intérêt et relancer son programme d'achats d'actifs dans les prochains mois » si l'inflation ne redécote pas, estime Andrew Kenningham, de Capital Economics.

Pour Frederik Ducrozet, straté- giste chez Pictet Wealth Manage- ment, « l'ouverture de Draghi à des baisses des taux » est aussi liée à de

possibles mouvements de change provoqués par la politique moné- taire aux États-Unis.

Retournement de tendance

Or, la Réserve fédérale américaine se réunit aujourd'hui, et les inves- tisseurs attendent « des indications qu'une baisse des taux est désor- mais dans les tuyaux ou presque », décrypte Tangi Le Liboux, straté- giste du courtier Aurel BGC.

Ces spéculations marquent un retournement des attentes de part et d'autre de l'Atlantique : jusqu'à ces derniers mois, la principale question était de savoir quand et à quel point les deux banques cen- trales allaient relever leurs taux. Mais la dégradation de la conjonc- ture mondiale, combinée aux ten- sions commerciales entre Washing- ton, Pékin et Bruxelles, a poussé les instituts à adoucir nettement leur discours.

Selon Capital Economics, la BCE pourrait réduire « en décembre pro- chain » son « taux de dépôt », à - 0,50 %, tandis que le principal taux commandant les conditions de cré- dit restera à zéro.